

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUILLET 2011 À 19:30 HEURES :

À la séance ordinaire tenue le 4 juillet 2011 à la salle municipale, sont présents les conseillers(ères) : Diane Talbot, André Tousignant, Stanley Boucher, Kevin Mackey et Michel Choquette sous la présidence de la mairesse Mme Nathalie Bresse.

La conseillère Michèle Thériault est absente.

Daniel St-Onge, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

Ouverture de la séance ordinaire à 19:30 heures.
Madame la mairesse déclare à la séance ouverte.

2011-07-133 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

- 1. Ouverture**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption du procès-verbal:**
 - 3.1 Séance ordinaire du 6 juin 2011
- 4. 1^{ère} période de questions**
- 5. Ouverture, étude et/ou acceptation des soumissions**

Aucune
- 6. Information au conseil et correspondance**

Dépôt la liste de correspondance au 30 juin 2011
- 7. Rapports des comités**
 - 7.1 Finances – Subventions :
 - 7.1.1 Adoption des comptes à payer
 - 7.1.2 Dépôt du rapport financier au 30 juin 2011
 - 7.2 Autres comités :
 - 7.2.1 Rapport des membres du conseil de leur comité respectif.
- 8. Affaires nouvelles**
 - 8.1 Résolutions à adopter :
 - 8.1.1 Travaux à l'hôtel de ville
 - 8.1.2 Site internet
 - 8.1.3 Dérogation mineure
 - 8.1.4 Inscription à la formation sur l'éthique
 - 8.1.5 Congrès de la FQM les 29, 30 sept. et 1^{er} octobre 2011
 - 8.1.6 Demande d'autorisation travaux Bell Canada
 - 8.1.7 Demande à la CPTAQ pour la récolte dans les érablières de Domtar
 - 8.1.8 Demande de paiement no. 4 – Construction Stéphane Fréchette
 - 8.1.9 Résolution d'appui à la Corporation des loisirs sur la politique de remboursement aux citoyens des frais d'inscription
 - 8.1.10 Tournoi de golf de la Sûreté du Québec
 - 8.1.11 Commandite Chevaliers de Colomb
 - 8.1.12 Achat d'une remorque pour les parcs
 - 8.1.13 Embauche d'une sauveteuse pour l'été 2011
 - 8.1.14 Location d'une camionnette
- 9. Adoption des règlements**
 - 9.1 Règlement no. 543, rémunération des élus
 - 9.2 Règlement no. 544, modifiant le règlement no. 471
- 10. Avis de motion à donner**

- 10.1 Règlement no. 545 modifiant le règlement no. 507A sur le contrôle des animaux
- 10.2 Règlement no. 546 modifiant le règlement no. 503A article 79
- 10.3 Règlement d'emprunt no. 547, développement Patrick Provost

11. Varia affaires nouvelles

Aucune

12. 2^e période de questions

13. Levée de la séance ordinaire

14. Prochaine séance ordinaire : Lundi 15 août 2011 à 19 h 30

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Kevin Mackey, **APPUYÉ PAR** la conseillère Diane Talbot **ET RÉSOLU QUE** le contenu de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 4 juillet 2011 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2011-07-134 ^{3.1} **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUIN 2011 :**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller André Tousignant, **APPUYÉ PAR** le conseiller Stanley Boucher **ET RÉSOLU QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2011 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

^{4.}
1^{RE} PÉRIODE DE QUESTIONS (début 19 h 35)

Madame Dolorès Pépin: Informe qu'il y a des déchets au 5679 rue Principale sur le trottoir.

FIN DE LA 1^{ÈRE} PÉRIODE DE QUESTIONS À 19 H 40

^{6.1}
DÉPÔT DE LA LISTE DE LA CORRESPONDANCE :

Le directeur général et secrétaire-trésorier fait la lecture et dépose la liste de la correspondance pour le mois de juin 2011.

2011-07-135 ^{7.1.1} **COMPTES À PAYER :**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Diane Talbot, **APPUYÉ PAR** le conseiller Stanley Boucher **ET RÉSOLU QUE** la liste des comptes à payer en date du **30 juin 2011** au montant de **248,069.19 \$** soit approuvée et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à procéder au paiement de ces comptes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

^{7.1.2}
DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER

Le directeur général dépose le rapport financier en date du 30 juin 2011.

RAPPORTS DES COMITÉS**Madame la mairesse Nathalie Bresse :**

- Donne de l'information concernant l'article 59 et fait aussi un suivi dans notre dossier sur l'agrandissement du périmètre urbain.

Madame Diane Talbot :

- Donne un suivi dans les dossiers du Transport du Bonheur, le transport en commun : il y aura une ouverture de soumission le 11 juillet 2011 à la MRC et aussi le dossier de la Chambre de Commerce.

Monsieur André Tousignant :

- Donne un compte rendu du service incendie et le dossier du Plan des mesures d'urgence à venir.

Monsieur Stanley Boucher :

- Explique le dossier des cuisines collectives et celui de l'OMH.

Madame Michèle Thériault :

- Absente

Monsieur Kevin Mackey :

- Donne un compte rendu de la Fête de la St-Jean et remercie les gens qui ont travaillé lors des activités.

Monsieur Michel Choquette :

- Mentionne que les travaux sur les réfections des chemins et routes avancent selon l'échéancier, qu'il y aura des travaux de rénovations à l'hôtel de ville et que les travaux au Centre multifonctionnel sont terminés.

2011-07-136 TRAVAUX À L'HÔTEL DE VILLE :

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Ascot Corner a demandé des appels d'offre pour faire les travaux de rénovation à l'hôtel de ville et que ceux-ci ne rencontrent pas nos prévisions budgétaires;

CONSIDÉRANT QUE nous avons la capacité à l'interne d'effectuer les travaux de rénovation et ce à moindre coûts;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Diane Talbot, **APPUYÉ PAR** le conseiller André Tousignant **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte de faire les travaux de rénovation à l'intérieur de l'hôtel de ville selon les plans de Concept Diane Bernier avec nos employés. **QUE** la somme de 35,000 \$ prévue au budget soit autorisée et financée à partir du surplus libre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2011-07-137 SITE INTERNET DE LA MUNICIPALITÉ :

CONSIDÉRANT QUE nous devons procéder à une mise à niveau du site internet de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE nous avons demandé une soumission à deux fournisseurs différents :

Stephen McElreavy	2,080.00 \$ plus taxes;
CD Ware Technologie	2,000.00 \$ plus taxes.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stanley Boucher, **APPUYÉ PAR** le conseiller Kevin Mackey **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner accepte la soumission de monsieur Stephen McElreavy.

Poste budgétaire : 02-130-00-335

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2011-07-138 ^{8.1.3} **DÉROGATION MINEURE :**

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une demande de dérogation mineure pour la propriété du 169 rue du Collège concernant la marge latérale de 1.76 mètres alors que la marge minimale exigée est de 2 mètres;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a été présentée au comité consultatif d'urbanisme et que celui-ci recommande l'acceptation de la demande de dérogation;

CONSIDÉRANT QUE la publication dans le journal a été faite selon les délais et que personne n'a contesté cette demande;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Choquette, **APPUYÉ PAR** le conseiller Stanley Boucher **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte la dérogation mineure no. 2011-05-0001 selon la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2011-07-139 ^{8.1.4} **INSCRIPTION À LA FORMATION SUR L'ÉTHIQUE :**

CONSIDÉRANT QUE les municipalités doivent adopter au plus tard le 2 décembre 2011 une politique sur l'éthique et la déontologie;

CONSIDÉRANT QUE les élus doivent obligatoirement suivre une formation en matière d'éthique et de déontologie appliquées au domaine municipal;

CONSIDÉRANT QU' il y a une formation de disponible le vendredi 21 octobre 2011 à St-François-Xavier-de-Brompton;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Diane Talbot, **APPUYÉ PAR** le conseiller André Tousignant **ET RÉSOLU QUE** les membres du conseil de la municipalité d'Ascot Corner acceptent de suivre cette formation et que les coûts d'inscription au montant de 80 \$ chacun et les frais de déplacement soient payés par la Municipalité.

Poste budgétaire : 02-110-00-454

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2011-07-140 ^{8.1.5} **CONGRÈS DE LA FQM LES 29, 30 SEPTEMBRE ET LE 1^{ER} OCTOBRE 2011 :**

CONSIDÉRANT QUE le congrès de la FQM les 29, 30 septembre et 1^{er} octobre 2011 a lieu à Québec et que nous devons procéder à l'inscription au congrès et la réservation des chambres;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Diane Talbot, **APPUYÉ PAR** le conseiller Kevin Mackey **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte que madame Nathalie Bresse et messieurs Michel Choquette, André Tousignant et Daniel St-Onge assistent au congrès de la FQM les 29, 30 sept. et 1^{er} octobre 2011 et que les frais soient payés par la Municipalité selon la politique.

Postes budgétaires : 02-110-00-454 inscription des élus
02-130-00-454 inscription du D.G.
02-110-00-310 frais de déplacement élus
02-130-00-310 frais de déplacement du D.G.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

8.1.6

2011-07-141 DEMANDE D'AUTORISATION DE TRAVAUX DE BELL CANADA :

CONSIDÉRANT QUE Bell Canada doit faire des travaux à l'intersection du chemin Galipeau et de la route 112 et qu'ils ont besoin de l'autorisation de la Municipalité d'Ascot Corner;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller André Tousignant, **APPUYÉ PAR** le conseiller Michel Choquette **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner autorise les travaux au coin de la route 112 et le chemin Galipeau qui seront faits par Bell Canada selon les plans CM-01 qui ont été fournis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

8.1.7

2011-07-142 DEMANDE À LA CPTAQ POUR LA RÉCOLTE DANS LES ÉRABLIÈRES DE DOMTAR :

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Domtar Inc. nous a expédié une demande d'avis sur la conformité à la réglementation municipale d'une demande d'autorisation des récoltes présentées à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette demande affecte les lots no. 24 et 25 du rang 8 Canton de Stoke dont la liste est jointe à la présente;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller André Tousignant, **APPUYÉ PAR** le conseiller Michel Choquette **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner recommande à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec d'accueillir la demande de la compagnie Domtar Inc. étant donné que cette dernière est conforme à la réglementation municipale applicable. La demande est de permettre à la Compagnie Domtar inc. d'effectuer des récoltes forestières, selon les modalités décrites, sur les lots visés sur le territoire de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

8.1.8

2011-07-143 DEMANDE DE PAIEMENT NO. 4 – CONSTRUCTION STÉPHANE FRÉCHETTE INC. :

CONSIDÉRANT QUE les travaux de rénovation au Centre multifonctionnel sont terminés et approuvés;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu la demande du paiement final de Construction Stéphane Fréchette;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller André Tousignant, **APPUYÉ PAR** le conseiller Stanley Boucher **ET RÉSOLU QUE** la Municipalité d'Ascot Corner accepte de payer le paiement final au montant de 67,498.06 \$ plus taxes et le paiement des ajouts au contrat pour un montant de 19,295.77 \$ plus taxes.

Poste budgétaire : 03-310-00-033

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2011-07-144 ^{8.1.9} **RÉSOLUTION D'APPUI À LA CORPORATION DES LOISIRS SUR LA POLITIQUE DE REMBOURSEMENT AUX CITOYENS DE CERTAINS FRAIS D'INSCRIPTION :**

CONSIDÉRANT QUE la Corporation des loisirs d'Ascot Corner a toujours eu la compétence concernant le remboursement de certains frais d'inscription aux citoyens d'Ascot Corner (exemple : hockey mineur, patinage artistique);

CONSIDÉRANT QUE la politique sur la méthode de remboursement de ces frais doit être revue;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Kevin Mackey, **APPUYÉ PAR** le conseiller Stanley Boucher **ET RÉSOLU QUE** les membres du conseil de la municipalité d'Ascot Corner désirent déléguer à nouveau la compétence à la Corporation des loisirs d'Ascot Corner de la nouvelle politique de remboursement de certains frais d'inscription (exemple : hockey mineur, patinage artistique).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2011-07-145 ^{8.1.10} **TOURNOI DE GOLF DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC :**

CONSIDÉRANT QUE le tournoi de golf de la Sûreté du Québec district de l'Estrie aura lieu le 1^{er} septembre 2011 au Club de golf de Waterloo;

CONSIDÉRANT QUE les profits du tournoi sont remis à différentes œuvres de charité et partenaires de la mission de la Sûreté du Québec sélectionnés par les maires des MRC et le comité du Tournoi de golf;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Kevin Mackey **APPUYÉ PAR** le conseiller André Tousignant **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner délègue la mairesse Nathalie Bresse pour représenter la municipalité lors de ce tournoi et que l'inscription ainsi que les frais de déplacement soient payés par la Municipalité.

Poste budgétaire : 02-110-00-310

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2011-07-146 ^{8.1.11} **COMMANDITE AUX CHEVALIERS DE COLOMB :**

CONSIDÉRANT QUE chaque année la Municipalité d'Ascot Corner donne une commandite de 100 \$ aux Chevaliers de Colomb conseil 11929 lors de la journée de vente annuelle de fleurs au mois de mai;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stanley Boucher, **APPUYÉ PAR** la conseillère Diane Talbot **ET RÉSOLU QUE** les membres du conseil de

la municipalit  d'Ascot Corner acceptent de donner une commandite de 100 \$ aux Chevaliers de Colomb.

Poste budg taire : 02-190-02-999

ADOPT E   L'UNANIMIT  DES MEMBRES PR SENTS

8.1.12

2011-07-147 ACHAT D'UNE REMORQUE POUR LES PARCS :

CONSID RANT QUE nous avons pr vu au budget des sommes pour changer nos remorques pour les parcs et la voirie;

CONSID RANT QUE la remorque pour les parcs n'est plus en service et qu'il faut en acheter une autre;

CONSID RANT QUE nous avons demand  des prix   la compagnie Remorque Laroche;

IL EST PROPOS  PAR la conseill re Diane Talbot, **APPUY  PAR** le conseiller Kevin Mackey **ET R SOLU QUE** la Municipalit  d'Ascot Corner ach te une remorque 19A avec freins  lectriques, coffre de 72 po x 16 po incluant un dispositif de freins d'urgence, incluant la location d'une remorque jusqu'  la livraison pour un montant de 3,600.00 \$ plus taxes.

Poste budg taire : 03-310-00-032

Avec un transfert du surplus libre 55-991-00-000

ADOPT E   L'UNANIMIT  DES MEMBRES PR SENTS

8.1.13

2011-07-148 EMBAUCHE D'UNE SAUVETEUSE POUR L' T  2011 :

CONSID RANT QUE madame Charles-Annie P pin-Coulombe doit  tre remplac e par une autre personne   cause d'un conflit d'horaire avec un autre emploi;

CONSID RANT QUE madame Caroline P pin-Coulombe est disponible et a toutes les formations n cessaires;

IL EST PROPOS  PAR le conseiller Stanley Boucher, **APPUY  PAR** le conseiller Andr  Tousignant **ET R SOLU QUE** le conseil de la municipalit  d'Ascot Corner embauche madame Caroline P pin-Coulombe comme sauveteuse   la piscine pour l' t  2011 selon les conditions pr vues.

ADOPT E   L'UNANIMIT  DES MEMBRES PR SENTS

8.1.14

2011-07-149 LOCATION D'UNE CAMIONNETTE :

CONSID RANT QUE notre camionnette est bris e et qu'il y aurait beaucoup de r paration   mettre pour la remettre en bon  tat;

CONSID RANT QUE nous avons la possibilit  de louer une camionnette cl  en main avec le Centre de gestion de l' quipement roulant du Qu bec;

CONSID RANT QUE pour une camionnette Ford 2010-F250 avec 30,000km avec les  quipements n cessaires pour le service de voirie, pour une location de 12 mois, 20,000km, cl  en main pour 856.41\$ / mois plus taxes.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Choquette, **APPUYÉ PAR** le conseiller André Tousignant **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte de louer une camionnette Ford 2010-F250 avec 30,000km avec les équipements nécessaires pour le service de voirie, pour une location de 12 mois, 20,000km, clé en main pour 856.41\$ / mois plus taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

2011-07-150 9.1
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ LE HAUT SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ D'ASCOT CORNER

**RÈGLEMENT NUMÉRO 543 -
MODIFIANT LE RÈGLEMENT
NUMÉRO 519 CONCERNANT LA
RÉMUNÉRATION ET L'ALLOCATION
DE DÉPENSES DES MEMBRES DU
CONSEIL**

ATTENDU QUE l'avis de motion a été donné à la session régulière du 6 juin 2011 avec dispense de lecture;

ATTENDU QU' il y a lieu de modifier l'article 2 et l'article 3 du règlement no. 519 adopté le 2 juin 2008;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Stanley Boucher, appuyé par la conseillère Diane Talbot et résolu :

QUE le règlement portant le **numéro 543** décrétant la rémunération et l'allocation de dépenses ainsi que l'augmentation annuelle des membres du conseil soit présenté comme suit :

ARTICLE 1

Le préambule ci-haut décrit fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

La rémunération annuelle du maire soit de 13,335 \$ et de 4,445 \$ pour chaque conseiller(ère).

ARTICLE 3

L'allocation annuelle du maire soit de 6,667.50 \$ et de 2,222.50 \$ pour chaque conseiller(ère).

ARTICLE 4

Il est, par le présent règlement, proposé que la rémunération annuelle du maire et de chaque conseiller(ère) soit augmentée au 1^{er} janvier de chaque année de l'IPC (Indice des prix à la consommation) du mois de novembre précédent.

ARTICLE 5

Que le présent règlement soit rétroactif au 1^{er} janvier 2011.

ARTICLE 6

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la *Loi*.
Adopté.

DANIEL ST-ONGE
DIR. GÉN. ET SECR.-TRÉS.

NATHALIE BRESSE, MAIRESSE

2011-07-151 9.2
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ LE HAUT SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ D'ASCOT CORNER

**RÈGLEMENT NUMÉRO 544 -
MODIFIANT LE RÈGLEMENT
NUMÉRO 471 CONCERNANT
CERTAINES DISPOSITIONS DU
RÈGLEMENT DES PERMIS ET
CERTIFICATS**

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité d'Ascot Corner a adopté un règlement des permis et certificats portant le numéro 471;

ATTENDU QUE le paragraphe 5^o du 1^{er} alinéa, de l'article 119 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, permet de prescrire les plans et documents qui doivent être soumis par le requérant à l'appui de sa demande de permis ou de certificat;

ATTENDU QUE le paragraphe 6^o du 1^{er} alinéa, de l'article 119 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet d'établir un tarif d'horaire pour la délivrance des permis et des certificats;

ATTENDU QUE la Municipalité est régie par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1) et que les articles du règlement des permis et certificats numéro 471 ne peuvent être modifiés que conformément aux dispositions de cette loi;

EN CONSÉQUENCE; il est proposé par le conseiller André Tousignant, appuyé par le conseiller Michel Choquette et résolu à l'unanimité qu'il soit, par le présent règlement, décrété et statué comme suit :

ARTICLE 1

Le chapitre V intitulé « *PERMIS DE CONSTRUCTION* » est modifié par :

1. L'ajout du nouvel article 5.6 i) se lisant comme suit :

Avant d'utiliser l'installation septique, le propriétaire doit fournir une attestation de conformité de l'installation septique construite. Cette attestation doit être signée par un ingénieur ou un technologue reconnu.

2. *L'ajout du nouvel article 5.19 l)*

Renouvellement de permis de construction 100.00 \$.

ARTICLE 2

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la *Loi*.
Adopté.

DANIEL ST-ONGE
DIR. GÉN. ET SECR.-TRÉS.

NATHALIE BRESSE, MAIRESSE

10.1

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO. 545 CONCERNANT LE CONTRÔLE DES ANIMAUX

AVIS DE MOTION est donné par **le conseiller André Tousignant** qu'à une séance subséquente le conseil municipal adoptera le règlement no. **545** modifiant le règlement numéro 507A sur le contrôle des animaux.

Selon l'article no. 445 du code municipal, il y aura dispense de lecture lors de l'adoption du règlement.

10.2

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO. 546 CONCERNANT LES PERMIS ET CERTIFICATS

AVIS DE MOTION est donné par **le conseiller Stanley Boucher** qu'à une séance subséquente le conseil municipal adoptera le règlement no. **546** modifiant le règlement numéro 503A, article 79.

Selon l'article no. 445 du code municipal, il y aura dispense de lecture lors de l'adoption du règlement.

10.3

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO. 547 POUR EMPRUNT

AVIS DE MOTION est donné par **le conseiller André Tousignant** qu'à une séance subséquente le conseil municipal adoptera le règlement d'emprunt numéro **547** pour le développement de monsieur Patrick Provost.

Selon l'article no. 445 du code municipal, il y aura dispense de lecture lors de l'adoption du règlement.

12.

2^E PÉRIODE DE QUESTIONS (début 20 h 19)

Madame Dolorès Pépin: Demande quand seront faits les travaux à l'usine des biodisques.

Madame Pierrette Hardy: Demande des informations sur les travaux à l'hôtel de ville, sur le congrès de la FQM et sur la coupe de bois qui se fait actuellement.

Monsieur Jacques Gourde:

- Nous informe qu'il y a un panneau indiquant détour au coin des chemins Roberge et Boucher;
- Demande quand seront réparés les trous sur le chemin Galipeau, la raison de la fermeture du pont sur le chemin Roberge et quand se fera la coupe d'herbe le long des routes.
- Questionne au sujet de la façon de faire de la MRC.

FIN DE LA 2^E PÉRIODE DE QUESTIONS À 20 H 45.

14.

2011-07-152 LEVÉE DE LA SÉANCE :

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Choquette **QUE** la séance ordinaire soit levée à 20 h 46.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

Prochaine séance ordinaire : Lundi 15 août 2011 à 19 h 30.

DANIEL ST-ONGE
DIR. GÉN. ET SECR.-TRÉS.

NATHALIE BRESSE, MAIRESSE